



GRAND PARIS SUD EN 2030 : TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES

L'OBSERVATOIRE // NOVEMBRE 2021



+68,7% de 65 ans et +
entre 2013 et 2030



1,5 jeune de moins de 20
ans pour une personne de
60 ans et plus en 2030,
contre 2,1 en 2013



2,6 personnes par mé-
nage en 2030, contre 2,7
en 2013



1,5% de 65 ans et +
parmi les actifs en 2030
contre 0,6% en 2013

Source : INSEE, OMPHALE 2017, scénario haut

Avec 352 123 habitants au 1^{er} janvier 2021¹, Grand Paris Sud se place aux côtés des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) français les plus importants : 27^e sur 1 265, 2^e Communauté d'agglomération (CA) française sur 223.

L'évolution de sa population a toujours été supérieure à la croissance francilienne. D'ailleurs, en un peu plus de 50 ans, le nombre d'habitants a été multiplié par 5,5 classant la CA à la 4^e place des EPCI franciliens aux plus fortes progressions de population². Et si celle-ci semble ralentir ces dernières années, elle reste néanmoins élevée³.

Pour les acteurs en charge des politiques publiques, anticiper les évolutions démographiques représente un enjeu majeur. Entre la programmation des équipements et l'adaptation des services, l'objectif est de répondre au plus près des besoins de la population et, selon l'OMPHALE⁴ de l'INSEE, diverses tendances démographiques se dessinent pour le territoire.

¹ INSEE, Recensement de la population, 2018 (dernier en date).

² Sur la période 1962-2018, derrière la CA Saint-Quentin-en-Yvelines, la CA Val-d'Europe Agglomération et la CA Cergy-Pontoise.

³ De 1,2% habitants/an entre 2008 et 2013, elle passe à 0,8% entre 2013 et 2018 (0,7% en Essonne, en Seine-et-Marne, 0,4% en Ile-de-France).

⁴ Outil de projection d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves (OMPHALE), présenté en encadré en fin de document.

UNE PROGRESSION RÉGULIÈRE DE LA POPULATION JUSQU'EN 2030

Les politiques locales d'aménagement influent fortement sur les évolutions de population en particulier dans une région comme l'Île-de-France où le marché est particulièrement tendu⁵, et à Grand Paris Sud, où l'habitat s'est particulièrement développé.

Si l'évolution de la population se fait, entre autres, de manière concomitante avec celle du parc de logements, l'OMPHALE ayant l'année 2013 pour référence ne permet pas la prise en compte du rebond survenu après la crise de la construction à Grand Paris Sud. Les taux de croissance alors établis via l'OMPHALE sont inférieurs à la réalité territoriale, du moins sur les premières années de projection constatées.

De ce fait, l'observatoire territorial de Grand Paris Sud a mené une réflexion sur le nombre d'habitants attendus en réalisant des simulations ayant comme principal facteur impactant, les projets immobiliers du territoire.

Ces simulations sont basées sur :

- les taux de résidences principales, de vacance des logements, du nombre d'habitants et de ménages à Grand Paris Sud, issus du dernier recensement de la population (2018) ;
- un nombre de nouveaux logements sur la période 2018-2030 selon deux hypothèses : la première à 1 600/an, qui correspond approximativement à la réalité territoriale actuelle, et la seconde à 2 400/an, objectif fixé par l'État ;
- un nombre prévisionnel de démolitions tel que connu par les services de la CA à ce jour ;
- un nombre de personnes par ménage en 2030 du scénario haut de l'OMPHALE, soit 2,6.

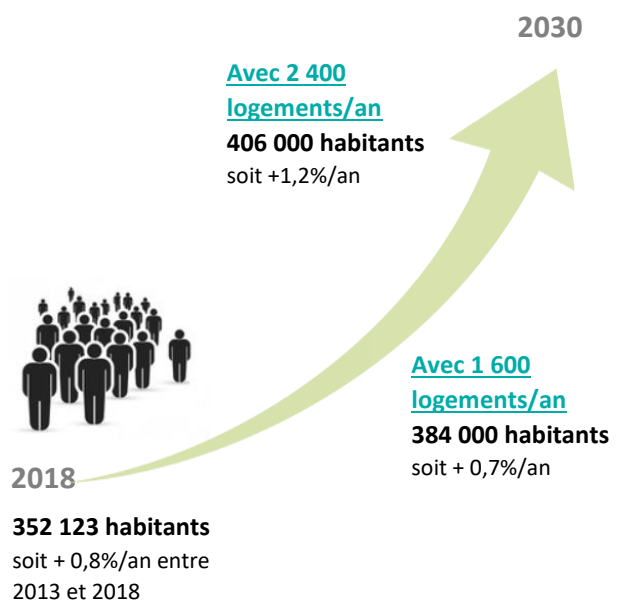
Selon cet exercice, le nombre d'habitants à Grand Paris Sud continuerait de progresser selon un rythme compris entre 0,7% et 1,2% par an, en moyenne, entre 2018 et 2030. Pour rappel, il était de 0,8% sur la période la plus récente (2013-2018), pour atteindre 384 000 ou 406 000 habitants, selon le nombre de nouveaux logements retenu.

DES SIMULATIONS ET NON DES PRÉVISIONS !

Réaliser des projections démographiques est un exercice délicat du fait de ses nombreuses incertitudes et essentiel pour anticiper les politiques d'aménagement.

- Elles se fondent à partir d'hypothèses (variations de la fécondité, de l'espérance de vie, des migrations...) qui restent incertaines.
- L'objectif n'est pas d'avoir des données précises en nombre mais bien des tendances d'évolution. Une projection est une simulation et non une prévision.
- Le scénario haut de l'OMPHALE étant celui qui s'écarte le moins de la réalité territoriale de Grand Paris Sud ces dernières années, c'est celui-ci qui est retenu dans le cadre de ce document.

Simulations d'évolution de la population à Grand Paris Sud entre 2018 et 2030 selon les projets immobiliers



Sources : Exploitation Observatoire territorial de Grand Paris Sud d'après les données INSEE, recensement de la population 2018 et l'OMPHALE 2017, scénario haut.

⁵ T. Poncelet (INSEE), P. Louchart (IAU), S. Roger (APUR), E. Chometon, A.-L. Wittmann (DRIEA), B. Chantoiseau, H. Ciesielki (DRIHL), *Évolutions conjointes du parc de logements et de la population en Ile-de-France, deux scénarios à l'horizon 2035*, Insee Analyses, n°90, décembre 2018.

BIEN QUE VIEILLISSANTE LA POPULATION DE L'AGGLOMÉRATION RESTERAIT JEUNE

Avec l'allongement de la durée de vie et l'arrivée des générations du babyboom, plus nombreuses que les précédentes, aux âges de la retraite, le vieillissement de la population devrait s'accélérer.

À Grand Paris Sud, selon le scénario haut, les 65 ans et plus connaîtraient une évolution de 68,7% entre 2013 et 2030, particulièrement marquée par l'augmentation des 75 ans et plus. De 4,2% en 2013, ces derniers représenteraient 7,5% de la population du territoire en 2030.

Aux âges opposés, le nombre de moins de 20 ans devrait lui croître faiblement (+3,9% entre 2013 et 2030) mais continuer de représenter une part importante de la population de l'agglomération (29,2% en 2030).

Les 20-64 ans seraient plutôt marqués par une certaine stabilité. En nombre, ils augmenteraient de 2,1% entre les deux dates. En volume, ils passeraient de 59,5% de la population à 55,7% du fait d'une plus forte proportion de personnes âgées.

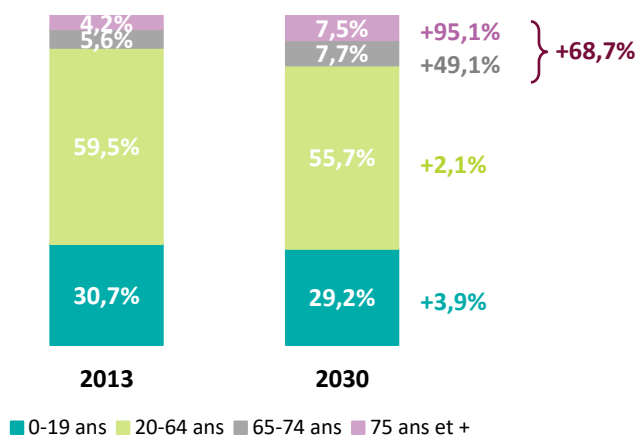
Ce vieillissement de la population se traduirait également par un indice de jeunesse plus bas : de 2,1 jeunes de moins de 20 ans pour une personne de 60 ans et plus en 2013, il n'y en aurait plus que 1,5 en 2030.

Quant à la moyenne d'âge, elle s'élèverait de trois années pour passer de 35 à 38 ans en 2030.

Relevant d'un phénomène mondial, le vieillissement de la population est indéniable du fait d'une amélioration globale des conditions de vie et de santé.

Néanmoins, comparativement à la France, il serait moins prononcé à Grand Paris Sud. Bien que le nombre de personnes aux âges les plus avancés soit celui qui augmente le plus vite, les jeunes tiendraient une place importante dans la population en 2030, ce qui ferait toujours de Grand Paris Sud un territoire marqué par sa jeunesse.

Composition et évolution de la population à Grand Paris Sud entre 2013 et 2030

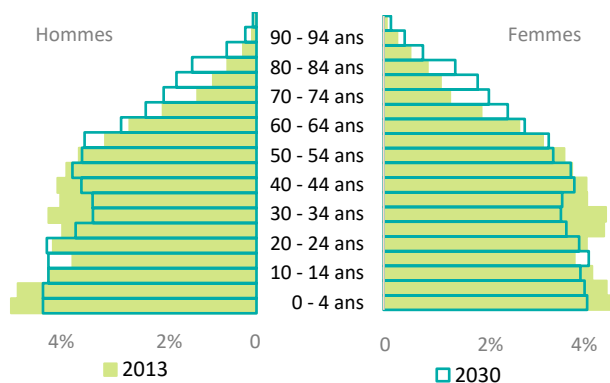


1,5 jeune de moins de 20 ans pour une personne âgée de 60 ans et + en 2030 contre 2,1 en 2013.

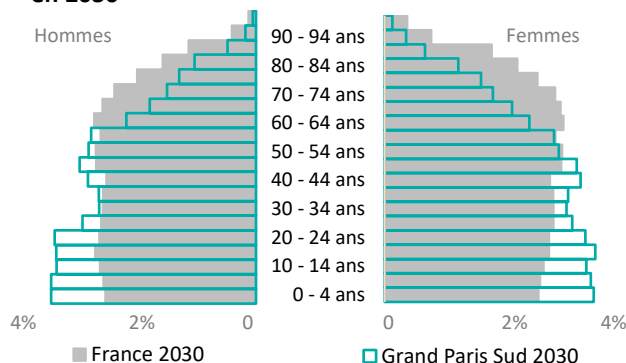


38 ans en 2030 contre 35 ans en 2013.

Pyramide des âges de Grand Paris Sud en 2013 et 2030



Pyramide des âges de Grand Paris Sud et de la France en 2030



Source : INSEE, OMPHALE 2017, scénario haut.

LES MÉNAGES EN AUGMENTATION, LEUR TAILLE EN DIMINUTION

D'ici 2030, le nombre de ménages à Grand Paris Sud devrait croître à un rythme d'environ 1 200 ménages supplémentaires par an en moyenne d'après le scénario haut de l'OMPHALE.

En effet, du fait de l'arrivée aux grands âges des babyboomers et de l'augmentation de l'espérance de vie, le nombre de ménages est amené à évoluer à la hausse.

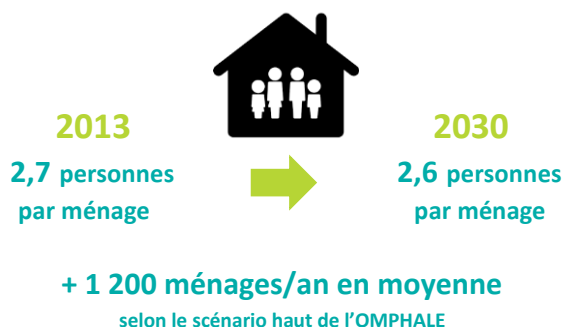
Mais ce sont aussi les comportements sociétaux et notamment la manière de cohabiter qui impactent le nombre de ménages avec, entre autres, une augmentation du veuvage, du maintien à domicile des personnes âgées, des familles monoparentales, de séparations, de personnes vivant seules... Les mises en couple se font également plus tardivement, les familles nombreuses plus rares.

La taille des ménages devrait alors connaître un léger desserrement : de 2,7 personnes en moyenne en 2013, elle serait de 2,6 personnes en 2030.

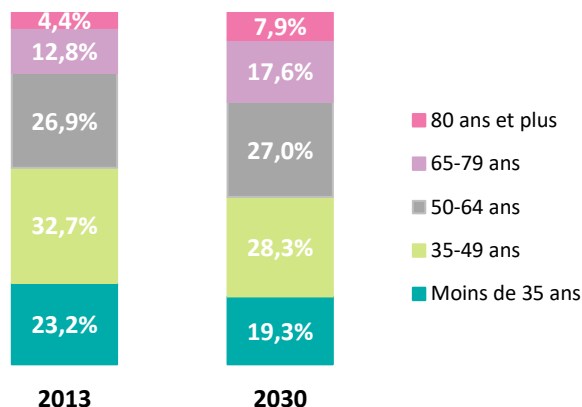
En lien avec le vieillissement de la population, les ménages seront également plus âgés.

À partir des ménages dont la personne de référence a 50 ans et plus, toutes les proportions augmenteraient et cela serait particulièrement remarquable pour les 80 ans et plus qui passeraient de 4,4% en 2013, à 7,9% en 2030.

Evolution du nombre de personnes par ménage à Grand Paris Sud entre 2013 et 2030



Composition par âge des ménages à Grand Paris Sud en 2013 et 2030



Source : INSEE, OMPHALE 2017, scénario haut

UNE PROGRESSION DU TAUX D'ACTIVITÉ PORTÉE PAR LES PLUS AGÉS

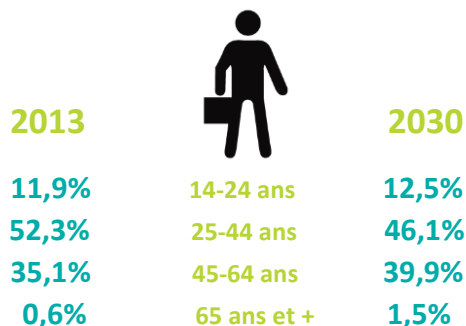
De par l'augmentation de la population à Grand Paris Sud, le nombre de personnes actives devrait progresser de 6% entre 2013 et 2030.

Cette hausse serait principalement portée par les actifs les plus âgés.

La proportion de 45-64 ans passerait ainsi de 35,1% à 39,9% en 2030 et celle des 65 ans et plus, de 0,6% à 1,5%.

C'est alors la conjugaison du vieillissement de la population et de l'augmentation de l'âge moyen de départ à la retraite qui explique la progression des seniors parmi les actifs et la croissance du taux d'activité aux âges les plus élevés.

Composition par âge des actifs à Grand Paris Sud en 2013 et 2030



Source : INSEE, OMPHALE 2017, scénario haut.

ANTICIPER POUR PRÉPARER DEMAIN

Si pour diverses raisons, les projections de l'INSEE sur le nombre d'habitants attendus s'écartent de la réalité territoriale sur les premières années, il n'en demeure pas moins que les tendances démographiques sont, elles, déjà bien à l'œuvre.

À Grand Paris Sud, bien qu'elle ralentisse ces dernières années, la croissance du nombre d'habitants se poursuit et de façon bien supérieure à celle observée en Essonne, en Seine-et-Marne et en Île-de-France³.

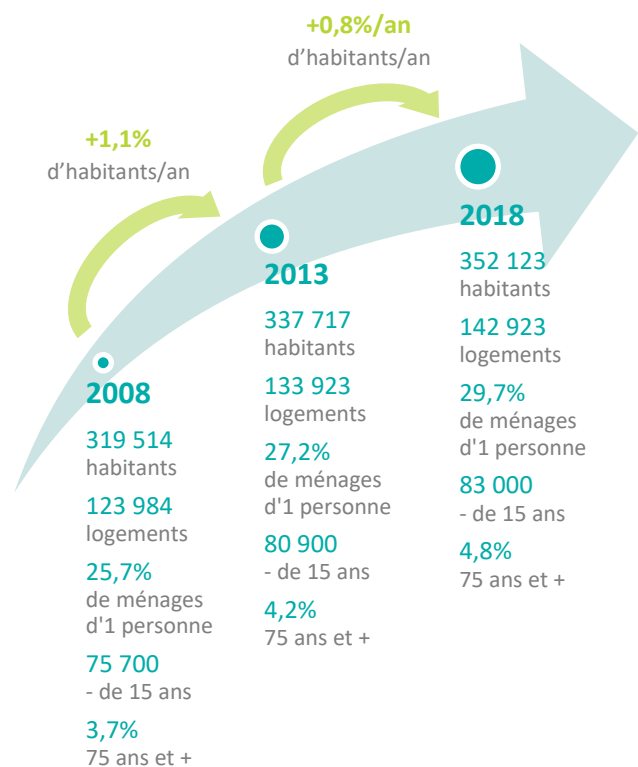
Dans cette dynamique, l'évolution du parc de logements et de son occupation apparaît comme un facteur clef : +15,3% de logements sont recensés à Grand Paris Sud entre 2008 et 2018 (+8,7% en Île-de-France). Dans le même temps, la part des ménages constitués d'une personne croît de 4 points, contribuant au desserrement du nombre de personnes par ménage. Si la construction de logements neufs permet l'accueil de nouveaux arrivants, elle doit répondre également aux nouvelles façons d'habiter.

De 3,7% en 2008, les 75 ans et plus représentaient 4,8% de la population du territoire en 2018 et potentiellement 7,5% en 2030. L'enjeu est d'autant plus important que ce vieillissement serait rapide : le nombre des plus âgés serait quasi multiplié par 2. Les questions d'inclusion, de perte d'autonomie ou d'accompagnement de la dépendance se posent alors. Si le maintien à domicile semble privilégié dans les politiques actuelles, l'accessibilité à divers services⁶ (santé, commerce, transport, loisirs,...) et la mise à disposition d'un habitat répondant aux besoins spécifiques de ce public sont une nécessité.

Parallèlement à ce vieillissement, le nombre de jeunes continue de croître.

Sur ces dix dernières années, ce ne sont pas moins de 7 300 jeunes de moins de 15 ans supplémentaires qui sont constatés à Grand Paris Sud, entraînant de fait de nouveaux besoins⁷.

Évolution de la population à Grand Paris Sud



Source : INSEE, Recensement de la population

DE NOUVEAUX BESOINS EN ÉQUIPEMENTS

Compte-tenu de l'évolution démographique à venir, une étude⁷ de l'INSEE et du Conseil départemental de l'Essonne met en lumière :

- Un moindre équipement pour l'accueil des moins de 3 ans sur le Territoire d'action départementale (TAD) Est (soit la partie essonnoise de Grand Paris Sud) : 1 place pour 6 enfants, contre 1 pour 4 en Essonne. Au regard de la proportion élevée de ménages fragiles sur le territoire, cette insuffisance de l'offre ne semble pas pouvoir être comblée par des modes de garde alternatifs. Une mise à niveau de l'offre nécessiterait alors la création d'un millier de places d'ici 2040 et cela même dans un contexte de diminution de la population des jeunes enfants.
- Par ailleurs, si l'offre de places en EHPAD dans le TAD Est se situe dans la moyenne départementale, il est également relevé le besoin d'en créer un millier à l'horizon 2040.

⁶ M-C. Abboudi, S. Deheeger, M. Touahir (INSEE), P. Castagnès, S. Plana, A. Signoles, S. Tartinville (DDT de Seine-et-Marne), Seine-et-Marne : le vieillissement de la population accentuerait l'inégalité des accès aux équipements, INSEE Analyses, n°133, avril 2021.

⁷ F. Bertaux (INSEE), F-X. Laurence, N. Robert (Conseil départemental de l'Essonne), Essonne : de nouveaux besoins en équipements pour les plus jeunes et les plus âgés, d'ici 2040, INSEE Analyses, n°97, juin 2019.

Modes de garde, établissements scolaires, offre de loisirs, de transport et de logements répondant aux nouvelles structures familiales sont de fait attendus.

Par la suite, les enjeux se situent davantage sur l'offre d'enseignement et de formation, les possibilités d'insertion sur le marché du travail et, de nouveau, sur une offre de logements adaptée afin de faciliter les parcours résidentiels de ces jeunes.

Afin d'appréhender les évolutions à venir du territoire, la prise en compte des projets d'aménagement et de construction de logements mais aussi l'évolution de la structure de la population paraît essentielle.

Pour Grand Paris Sud, alors en charge de la cohésion sociale, de l'habitat, de l'aménagement de l'espace, du développement économique, mais aussi des déplacements, du cadre de vie, des équipements culturels et sportifs, de l'enseignement supérieur, entre autres, il s'agit d'anticiper au mieux ces évolutions afin de répondre au plus près aux besoins de l'ensemble de la population. Et ces tendances démographiques sont autant d'éléments dont il faut se saisir dès à présent pour le territoire du fait des enjeux majeurs qu'elles représentent en termes de politiques publiques, notamment dans le cadre de documents structurants tels que le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) ou le Programme local de l'habitat (PLH).

OMPHALE 2017, UN MODÈLE DE PROJECTION DE POPULATION

L'Outil de projection d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves (OMPHALE) 2017, mis en place par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), permet de réaliser des projections.

- Elles se fondent sur la prolongation des tendances nationales ou départementales et sur la structure de la population par sexe et âge du recensement de 2013, projetée selon différentes hypothèses.
- Ces hypothèses sont constituées de trois éléments purement démographiques, la fécondité, la mortalité et les migrations, qui évoluent selon un scénario bas, central et haut.

Dans cette publication, ce sont les résultats issus du scénario haut qui sont retenus. Il se base sur les hypothèses suivantes :

- Une hausse de l'Indice conjoncturel de fécondité jusqu'en 2020 puis une constance,
 - Une augmentation de l'espérance de vie plus élevée que les tendances passées,
 - Un solde migratoire constant à +120 000 personnes/an.
- Comme toute projection, les résultats ne constituent pas une prévision mais une simulation de l'avenir dans le cadre théorique des hypothèses formulées. Elles sont issues d'un scénario standardisé pour l'ensemble des territoires français qui ne tient pas compte des spécificités locales, ni des ruptures de tendances les plus récentes.

L'INSEE prévoit prochainement une révision de l'OMPHALE, prenant notamment en compte les conséquences de la pandémie de COVID.